

"La Troche" participation de 10 % dans le dépense d'un groupe électromoteur.

Cette aide de la Ville d'Orsay peut aisément supporter la comparaison avec celle d'autres communes, il est à noter que la commune d'Orsay est une des premières de la région à avoir ainsi amorti une aide aux mal lotis.

TOUTEFOIS, considérant d'une part, les charges particulières incombant aux lotis et d'autre part que par mesure de justice et d'équité envers tous les lotis, il faut maintenir le principe de la participation aux annuités d'emprunt, c'est à dire aux charges effectivement supportées par les lotis, la Commission propose au Conseil municipal de porter de 10 à 15 %, à compter du 1/1/57, la participation de la Commune aux annuités des emprunts déjà contractés ou à contracter par les lotissements.

Le Conseil après discussion, délibère. Décide que la participation de la Commune dans les annuités d'emprunt déjà contractés ou à contracter par les associations syndicales, sera portée à 15 % à partir du 1/1/1957. Les crédits seront prévus en conséquence au budget de 1957.

D'autre part, M. le Maire donne lecture de la copie d'une lettre adressée par M. le Préfet à M. le Directeur de l'A.S.A. "La Troche" au sujet du compte rendu de la réunion du 13/1/57, du groupement intersyndical des mal lotis de la Région Parisienne. Suivant ce compte rendu, les travaux seraient faits en premier lieu sur la commune de Palaiseau du fait de la contribution moins élevée de la commune d'Orsay. M. le Préfet fait connaître qu'il ne saurait admettre que les lotis qui font partie d'une même association soient traités différemment suivant que leurs terrains sont situés sur le territoire de l'une ou de l'autre commune. Le marché approuvé le 20/10/56 doit être strictement exécuté, il porte sur les travaux suivants :

sur Palaiseau - rues de la Vauve, de la martinière, de la Rocher, Villebois et la Corniche.

sur Orsay - rues de Chateaufort, de la Troche et partie de la Corniche.

M. le Maire fait connaître qu'il convient d'attribuer le Legs Parrat pour 1956 à une femme veuve âgée d'au moins 50 ans, la plus pauvre et étant depuis longtemps dans la commune, ce legs d'un montant initial de 830 frs a été porté en 1952 à 2.000 frs par an. Le conseil municipal considérant la modicité de cette somme, en rapport avec le cout de la vie, décide de porter l'allocation annuelle à 5.000 frs (la différence à prendre sur les dépenses imprévues).

Il est donné lecture de la liste des candidatures. Le 1er tour de scrutin donne les résultats suivants : votants 14.

Mme Vve Henry : 11 voix - Mme Vve Richard : 3 voix.

Mme Vve Henry bénéficiera donc du legs Parrat en 1957.

Le Conseil vu l'avis de la Commission des finances, décide l'application au personnel communal des dispositions du décret N° 55-866 du 30 juin 1955 modifié par le décret N° 56-264 du 17 Mars 1956 et de la circulaire N° 355 F.P. du 10 décembre 1956, à partir du 1/1/57 les crédits seront prévus en conséquence au budget de 1957.

M. le Maire expose que le projet de plan d'alignement et d'élargissement de la rue A. Briand (CH. rural N° 24) fera l'objet d'une enquête publique du 11 Mars au 23 Mars 1957, mais que M. le Préfet demande au Conseil Municipal de décider le classement dans la voirie urbaine de cette partie comprise entre la rue de Maillecourt et la Commune de Palaiseau.

Le Conseil décide de solliciter une subvention de l'Etat sur le fonds routier pour l'aménagement des chemins ruraux et ajourne le classement du chemin rural N° 24 jusqu'à la terminaison des travaux et l'inscription de ces travaux au programme 1957 en raison de l'urgence, vu la présence d'une collectivité importante (Résidence d'Orsay).

Le Conseil après examen des comptes et budgets de l'Hopital et de l'état des restes à recouvrer et des restes à payer, donne avis favorable au compte administratif anticipé de 1956, au budget supplémentaire de 1956, au budget prévisionnel de 1957. M. Lauterfing regrette que le compte administratif définitif de 1955 ne soit pas présenté au Conseil, alors que suivant les renseignements fournis à la Commission des finances, il se trouverait déjà à la Préfecture sans que l'avis du conseil ait été sollicité.

Legs Parrat

Orsay le 15
Reçu le 15

Traitements du personnel communal

Orsay le 15
Reçu le 15

Plan d'alignement et d'élargissement de la Rue A. Briand

Orsay le 15
Reçu le 15

Comptes et budgets de l'hôpital

Orsay le 15
Reçu le 15

Séance du 28 Janvier 1957

M. le Maire donne lecture du devis de l'entreprise Schooneyans pour la construction de 4 classes supplémentaires au groupe de Mondétour, se montant à 19.034.000 frs et rappelle que le programme avait été adopté par délibération du 26 Juin 1956, visée par M. le Préfet le 27/9/56.

Le Conseil, considérant que ces classes seront indispensables à la rentrée d'octobre 1957, approuve le devis de l'entreprise Schooneyans et le dossier établi par M. Lesage, architecte.

Sollicite le bénéfice de la loi du 7/2/53 art 2 sur le pré-financement.

Sollicite également l'inscription de ce projet sur la liste de priorité de la Caisse des dépôts et consignations. Vote un emprunt de 20.000.000 pour la construction de ces classes et leur équipement, aux conditions habituelles de la Caisse des dépôts et Consignations.

M Clément attire l'attention de l'assemblée sur le projet de la commission du Conseil Général, de supprimer la subvention allouée aux cantines scolaires, ce qui obligerait le Conseil Municipal à prendre une décision.

M. le Maire expose que la disparition de MM. Guaydier et Le Fèvre, 1^o et 3^{ème} adjoints, nécessite l'élection de deux adjoints supplémentaires, M. Guillemand passant 1^o adjoint et M Favre, 2^{ème} adjoint.

M. le Maire a reçu les candidatures de Mme Betmont en remplacement de M. Guaydier et de M. Clément en remplacement de M. Le Fèvre. Il est procédé au vote au scrutin secret et à la majorité des suffrages qui donne les résultats suivants :

Election de Mme Betmont (Mme Betmont : 12 voix
bulletin blanc 1 "

M. Clément 1 "

Election de M. Clément - M. Clément 13 voix
M. Puveland 1 "

Mme Betmont et M. Clément déclarent qu'ils feront leur possible pour faire face aux charges qui leur seront confiées et rappellent le souvenir des disparus, M.M Guaydier, Le Fèvre et Galland.

M. le Maire expose que le Ministère de l'Intérieur a attribué à la Commune une aide exceptionnelle de 2.400.000 frs au titre de l'exercice 1956 et que par lettre du 18/1/57, M. le Préfet demande de modifier le projet de budget supplémentaire par l'inscription de cette recette dont l'emploi est destiné à en assurer l'équilibre.

Le conseil décide à l'unanimité les modifications suivantes :

Recettes : aide exceptionnelle de l'Etat 2.400.000

Dépenses : compléments de crédits pour :

contribution 5 % à la charge de l'employeur	6.500
cotisations de sécurité sociale	10.500
fournitures scolaires	160.000
chauffage des Ecoles	100 000
arbre de Noël de l'école maternelle	200
chauffage de la crèche	10 000
extension du réseau d'éclairage public	2.100.000
dépenses imprévues	12 800

M. le Maire expose que le crédit inscrit au budget additionnel pour "Extension du réseau d'éclairage public" est un crédit de principe, le projet n'ayant pas encore été chiffré. Une étude a été demandée à la Sté SELF concernant la pose de la fluorescence Bd Dubreuil et de lampes supplémentaires où le besoin s'en fait sentir.

M. Jouguet doit prendre des renseignements sur les différents types de foyers fluorescents et M. Lauterfigg faire le recensement des lampes proposées pour Mondétour. Une visite de nuit sera faite dans les différents quartiers de la commune afin de faire un travail d'ensemble.

Ecoles de Mondétour

Cantine scolaires

Election de deux adjoints supplémentaires -

Budget additionnel 1956

Extension du Réseau d'éclairage public

Mars 1957
Favre 1

Mars 1957
Favre 1

Mars 1957
Favre 1

Assurance des Bâtimens

de la propriété Renson
 Marsy le 18

Vacations des sapeurs
 Marsy le 5 - 2 1957

pompiers

Marsy le 12 février 1957

Indemnités de logement
 du personnel enseignant

Marsy le 5 - 2 1957

Distribution du courrier

Marsy le 19

Électrification - changement
 de tension

Marsy le 19

Distribution d'eau
 Faculté des Sciences

Marsy le 19

Le Conseil autorise M. le Maire a signer les avenants à la police d'incendie de l'Union pour l'assurance incendie des bâtimens de la propriété Renson acquise par la commune, portant sur les communs en bordure de l'avenue St-Laurent et le pavillon principal.

Le Conseil adopte le taux maximum des vacations horaires allouées aux sapeurs pompiers avec effet du 1:7:56, les crédits inscrits au budget de 1956 étant suffisants :

Officiers	300
sous officiers, mécanicien	250
sapeurs	200

Le taux des vacations accordées à l'occasion des séances d'instruction est fixé à 75 % du tarif cidessus.

Le Conseil adopte le taux des indemnités de logement du personnel enseignant pour 1957. Les crédits seront prévus en conséquence au prochain budget :

1ère catégorie - avec effet du 1/1/57	42.000
" " I 7 57	44.100
2ème catégorie " I 1 57	52 500
" " I 7 57	55 125
cas spéciaux, majoration de 1:5 de l'indemnité de base	
1ère catégorie, avec effet du I 1 57	50 400
" " I 7 57	52 920
2ème catégorie I 1 57	60 800
" " I 7 57	63 945

M. le Maire expose qu'il a reçu une pétition de certains usagers du bureau de poste d'Orsay, demandant le retour à l'ancien système de la tournée du matin qui comprenait la distribution en une seule fois du courrier, des mandats et des recommandés, le système actuel de dédoublement présentant de nombreux inconvénients. Cette pétition a été transmise au Ministère des télécommunications et fait actuellement l'objet d'un examen, mais il est souhaitable qu'elle soit appuyée par une délibération du Conseil Municipal.

Après discussion et échange de vues, le conseil à l'unanimité est d'avis qu'il y a lieu de revenir à l'ancien système mais sollicite l'adjonction de 4 à 5 facteurs supplémentaires.

Sur la proposition de Mlle Jouannin, le Conseil demande l'ouverture d'un 2ème guichet aux heures d'affluence, en raison de l'accroissement de la population.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de l'E.D.F. du 22:1/57 relative au changement de tension et proposant la signature d'un avenant au cahier des charges de concession de distribution d'énergie électrique dans la commune. L'E.D.F. a l'intention de substituer la tension 220:380 volts à la tension actuelle de 127/220 pour la distribution d'énergie électrique dans la commune, dans le but d'accroître la capacité des ouvrages de distribution.

Le Conseil, vu l'amélioration que cette mesure apportera dans la distribution du courant, envisage favorablement la signature de l'avenant, mais sous la réserve que les frais de modification de l'éclairage public soient pris en charge par l'E.D.F. et que cette clause soit incluse dans le contrat de façon que la Commune n'ait aucune dépense à effectuer du fait du changement de tension, comme l'avenant le prévoit pour tous les abonnés.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la Sté Lyonnaise des eaux exposant que le débit actuel du puits artésien ne suffirait pas pour alimenter la Faculté des Sciences et la Cie Gle de T.S.F. qui installent des laboratoires dans la commune. Ces deux organismes recevront l'eau par les installations que la Sté Lyonnaise se propose de réaliser prochainement et qui amèneront à Orsay l'eau de l'usine élévatoire de Viry-Chatillon ce qui permettrait de réserver à la consommation ménagère des habitants d'Orsay et de St-Jean de Beauregard, l'eau débitée par le puits artésien. En outre, à la date où l'eau de Viry Chatillon sera substituée à

Séance du 28 Janvier 1957

celle d'Orsay pour l'alimentation en eau de la Faculté des Sciences et de la Cie Générale de TSF, la société n'aura pas à verser la ristourne sur les mètres cubes d'eau vendue à ces deux organismes. Le conseil est d'accord sur ce point.

Suivant proposition de M. le directeur de l'A S A Mondétour-Campagne, le Conseil sollicite l'ouverture d'un bureau de tabac à Mondétour, quartier dont la population approche de 2.000 habitants, le bureau le plus proche se trouve à une distance variant entre 2 Kms et 3 Kms 500

M. Le Maire expose que plusieurs réunions ont eu lieu entre les représentants des communes de Chevreuse, St-Rémy les Chevreuses, Gif-sur-Yvette, Buzes-sur-Yvette, Villebon-sur-Yvette et Orsay, en vue d'organiser un syndicat intercommunal pour la collecte et l'incinération des ordures ménagères. L'accroissement de la population des communes met en effet, cette question au premier plan des préoccupations des Conseils Municipaux.

Le conseil, après discussion et échange de vues, décide : 1° - la création d'un syndicat intercommunal pour l'étude de la collecte et de la destruction des ordures ménagères par incinération entre les communes ci-dessus désignées.

2° - s'engage à payer sa part des frais d'étude, soit environ 2 à 3 frs par habitant.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M TOUSSAINT, avoué de la commune du 5:1/57, relative à l'expropriation du terrain situé en face de l'ancienne propriété Bunau-Varilla, en vue de compléter le projet de construction d'un bassin de natation. Le Conseil décide d'offrir 350 frs du mètre, prix du terrain contigu acquis précédemment.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Préfet, du 17 janvier, relative aux modifications d'implantation des bâtiments de la Résidence d'Orsay et faisant connaître qu'en ce qui concerne les demandes d'accord préalable, il veille en liaison avec le directeur du MRL à ce qu'elles soient déposées dans les mairies - ainsi d'ailleurs qu'il est prévu par les textes réglementaires - afin que les Maires soient appelés à connaître des affaires dès qu'elles sont présentées.

M. le Maire expose qu'il a adressé à M. le Préfet une lettre faisant part de ses inquiétudes en ce qui concerne le projet de construction d'une ligne de transport d'énergie électrique Villejust-Saint-Aubin, traversant la commune d'Orsay. M. le Préfet a répondu que lorsque les services de l'EDF auront terminé leurs études préparatoires, il compte soumettre cette affaire à l'appréciation de la Commission départementale des Sites et qu'il a demandé à M. l'Ingénieur en chef de la 1ère circonscription électrique de prévoir auparavant une réunion sur place à laquelle seront convoqués les Maires et les représentants de la Commission des Sites.

Le Conseil vote une subvention de 1.000 frs à prendre sur les dépenses imprévues de 1956 en faveur de la Campagne du timbre anti-tuberculeux.

M. le Maire expose qu'il a reçu en date du 30/II/56, communication d'une lettre du Recteur de l'Académie de Paris, faisant connaître que la Sté civile immobilière de la Maison Arabe, a souscrit une promesse de vente amiable à l'Etat, de 12 900 mètres de terrain, pour construction d'un Lycée, le projet initial étant réduit par suite de la décision d'annexion au Lycée de Palaiseau et non à celui d'Orsay, de l'important internat qui doit s'élever dans la Vallée de Chevreuse. M. le recteur envisage de transférer à Orsay pour la prochaine rentrée scolaire tout ou partie des classes du futur Lycée qui sont actuellement installée à titre précaire dans le parc de la Mairie de Gif.

Bureau de tabac à Mondétour -

Envoyé le _____

Reçu le _____

Ordures Ménagères

Expropriation pour Bassin de Natation

Groupes d'habitations

Ligne de transport d'énergie électrique Villejust - St-Aubin

Campagne timbre anti-tuberculeux -

Envoyé le _____

Reçu le _____

Lycée d'Orsay

Le Conseil, vu la décision exposée ci-dessus, décide de lever la réserve d'urbanisme inscrite au plan d'aménagement de la Commune d'Orsay et intéressant la maison Arabe, à l'exception d'une parcelle de 12.900 mètres carrés dont l'acquisition est poursuivie à l'amiable

Le Conseil approuve le devis établi par l'entreprise Brangeon de Palaiseau pour la construction d'une canalisation d'assainissement entre l'Yvette et l'avenue St-Laurent, rue Serpente, se montant à 3 200 000 frs, crédit à prendre sur l'emprunt contracté pour travaux supplémentaires de voirie.

Le Conseil, vu des comptes présentés par l'A.S.O. pour 1955, décide d'attribuer une subvention de 15.000 frs à la section sportive de cette société, à prendre sur les dépenses imprévues de 1956 et demande pour l'année prochaine des comptes plus détaillés, faisant ressortir les recettes encaissées à l'occasion des déplacements de la clique.

Le Conseil décide de porter à 350 frs par mois l'indemnité mensuelle d'entretien accordée aux agents qui utilisent leur bicyclette personnelle pour les besoins du service (appariteur et chef cantonnier) à partir du 1^{er} janvier 1957. Les crédits seront prévus en conséquence au budget.

Ces agents devront souscrire une police d'assurance garantissant d'une manière illimitée leur responsabilité civile personnelle et éventuellement la responsabilité civile de la commune et l'assurance contentieuse.

M. le Maire rappelle que M. Clément avait demandé l'étude de l'établissement d'un égout rue AK Briand (ch. rural N° 24) entre le chemin de Corbeville et la rue du Pont de Pierre et donne connaissance du devis établi par M. l'Ingénieur des TPE, se montant à 5.250 000 frs. Ce devis comprend les canalisations nécessaires à l'écoulement des eaux pluviales et des eaux ménagères.

Le Conseil étant donné l'importance de la dépense, à laquelle il faudra ajouter celle de mise en état de la chaussée et en raison de la faible densité de la population dans cette partie de la rue, dont un côté seulement pourrait se brancher sur l'égout, décide d'ajourner ce projet jusqu'à la réalisation de l'assainissement général de la commune dont l'ensemble a été étudié par les Ponts et Chaussées. Le Conseil décide également de demander que ce plan soit réalisé dès que possible.

Le Conseil autorise M. le Maire à signer un marché avec M.M. Besnard et Pipon, pour l'installation de stores aux Ecoles de Mondétour; se montant à 327.000 frs à prendre sur l'emprunt contracté pour travaux supplémentaires.

M. Favre attire l'attention du Conseil sur le petit nombre d'enfants qui empruntent le car qui conduit les élèves des groupes de Mondétour à la cantine scolaire. Il a constaté la présence de 6 à 10 élèves ces temps derniers. Il effectuera une enquête pour connaître le nom des enfants, vu la dépense importante occasionnée au budget communal pour ce transport. M. Lauterfing fait observer que la baisse du nombre d'élèves fréquentant la cantine est due aux épidémies qui règnent actuellement (gripes, rougeole, varicelle, coqueluche, etc..)

M. le Maire rappelle que diverses solutions provisoires avaient été proposées. Le transport par car est la moins onéreuse de toutes, en attendant la construction de la cantine scolaire inscrite au programme complémentaire avec l'Ecole maternelle.

MM. TISSOT et PVELAND partant des chiffres fournis par M. Favre, posent la question de l'opportunité de la construction de cette cantine scolaire. Mme Betmont et M Lauterfing soutiennent que cette construction est nécessaire, en tant qu'équipement social indispensable du nouveau groupe scolaire.

M LAUTERFING rappelle que la Commission des finances a adopté, après avis favorable de M. Thévenon, rapporteur de la Commission des Ecoles, sa proposition de création d'une bibliothèque scolaire dans le nouveau groupe de Mondétour. La dépense serait à imputer sur les

Canalisation Rue Serpente

Canalisation Rue Serpente

Reçu le 19

Subvention A. S. O

Reçu le 19

Reçu le 19

Frais de bicyclette

Reçu le 19
15
5 2 15

Egout Chemin rural
N° 24 -

Marché Besnard et
Pipon - stores

Reçu le 19

Reçu le 18 2 15

Transport des élèves
de Mondétour -

Bibliothèque scolaire

Reçu le 19

Reçu le 19

Séance du 26 Janvier 1957

crédits de la loi Barangé pour 1957 dans les conditions suivantes :

- pour l'achat de livres, transfert d'un crédit de 200 000 frs du chapitre "travaux d'aménagement" au chapitre "matériel d'enseignement collectif".

- pour l'achat des armoires, imputation sur le chapitre "Mobilier pour les Ecoles".

M. THEVENON propose de faire une mesure d'ensemble pour tous les groupes et demande le transfert d'un crédit de 300 000 frs pour les bibliothèques scolaires.

M. LAUTERFING est d'accord pour l'augmentation du transfert en faveur du groupe du Centre mais maintient sa proposition adoptée par la Commission, de création d'une bibliothèque à Mondétour, création absolument indispensable. Après discussion, le Conseil décide la création d'une bibliothèque scolaire à Mondétour, financée suivant la proposition de la Commission des Finances, décide le transfert d'un crédit supplémentaire de 100 000 frs pour la bibliothèque scolaire du groupe du centre, propose la modification suivante à la répartition des crédits de la loi Barangé pour 1957, adoptée le 9 /II/56 /

"travaux d'aménagement dans les locaux scolaires	700 000
au lieu de 1.000 000 -	
"matériel d'enseignement collectif"	693 000 au
lieu de 393 000.	

M. LAUTERFING demande, tant au point de vue de l'intérêt des élèves que du point de vue de l'esthétique, l'agrandissement des cours des Ecoles de Mondétour. Les cours actuelles n'ont été réalisées que devant 2 des 3 classes que comporte chaque groupe et n'ont pas une superficie suffisante pour le nombre d'élèves. Ces travaux pourraient être réalisés en même temps que la construction des 4 classes supplémentaires. Cette proposition est renvoyée aux Commissions des travaux et des finances.

Cours écoles de Mondétour

M. ZIANF est désigné pour remplacer M. Louvel démissionnaire, à la Caisse des Ecoles, à l'unanimité.

Caisse des Ecoles

MM. TISSOT et THEVENON sont désignés pour faire partie de la Commission des Fêtes.

Commission des fêtes

M. LAUTERFING expose que la voirie communale est continuellement déficitaire pour la pose de canalisations de gaz, d'électricité, téléphone, souvent immédiatement après la construction de travaux neufs par la commune. Le Conseil émet le vœu qu'il soit créé à la Préfecture, une commission de coordination comprenant les délégués des services des Ponts et chaussées, E. D. F., télécommunications, ect.. qui ont besoin de poser des canalisations souterraines. Cette commission aurait connaissance de tous les projets, ce qui permettrait de communiquer aux services intéressés les programmes de travaux des Municipalités afin qu'une coordination existe et de communiquer à ces Municipalités les programmes envisagés par ces divers services publics.

Travaux des services publics.

M. le Maire fait connaître qu'il a demandé au service des Ponts et Chaussées d'activer les entreprises chargées de la réfection des trottoirs de la rue Boursier.

Le Conseil est d'avis qu'il y aurait lieu de demander un élargissement de la Chaussée du Bd Dubreuil (chemin départemental N° 95) afin de permettre aux camions de se croiser sans monter sur les trottoirs au risque de causer des accidents.

Le Conseil, vu l'accroissement de la population, demande le rétablissement ~~du~~ du poste de gendarme suppléant à la Brigade d'Orsav et la création d'un poste supplémentaire.

Gendarmerie

~~L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 h 30.~~

Le Conseil approuvé le devis de 130.000 frs de la maison PROVOST pour installation de placards au groupe scolaire de Mondétour dans les logements du personnel enseignant. Crédit à prendre sur l'emprunt contracté pour travaux supplémentaires.

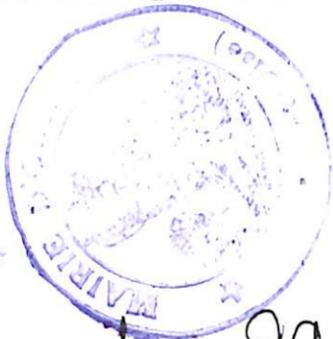
Groupe scolaire de Mondétour. Placards

Ont signé les membres présents.

Handwritten signatures of council members, including names like Pinon, Barbille, and others.

Du vingt trois mars mil neuf cent cinquante sept, convocation du Conseil municipal pour le VENDREDI 29 Mars 1957 à la Mairie, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

le Maire



Seance du 29 Mars 1957

Le vingt neuf mars mil neuf cent cinquante sept, vingt et une heures, le conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PINON, Maire.

Etaient présents : M.M. PINON, Maire, GUILLEMARD FAVRE CLEMENT, Mme BETMONT, adjoints, THEVENON, PUVELAND, PERNENLE, CESSENS, GIRARD, LAUTERFING, ZIANE, FOISY, Excusés : M.M. LAURIAT, JOUGUET, Mlle Jouannin, LANEUVILLE, TISSOT, FAUCHET.

Le Conseil choisit comme secrétaire M. THEVENON, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté.

M. le Maire informe le Conseil que M. le Préfet a convoqué les Maires du canton pour le 27 Mai, afin d'examiner les questions intéressant les Municipalités. Il demande aux membres du Conseil de lui faire part des questions qu'ils voudraient voir traiter, avant le 5 avril.

Le Conseil, après discussion, décide d'accorder la garantie communale pour un emprunt de 27.000.000 à contracter par l'Hopital-Hospice Archangé à la Caisse des dépôts et Consignations, fonds provenant de la Caisse d'Epargne de Versailles. S'engage à s'imposer extraordinairement et éventuellement 1.379 centimes, ladite imposition ne devant être mise en recouvrement qu'au cas et dans la mesure où l'hospital-hospice d'Orsay ne pourrait faire face à ses engagements vis à vis de la Caisse des dépôts et consignations pour le remboursement de l'emprunt sus-indiqué.

Lettre de M. le Préfet

Garantie d'emprunt pour l'Hopital

Paroisse le ...
Ligne le ...

M. Lauterfing fait observer que cet emprunt est destiné à faire face à un supplément de dépense pour l'Hospice du Grand-Mesnil, tout en reconnaissant la très belle réalisation de cet établissement et en félicitant les organisateurs, il proteste contre les évaluations insuffisantes des architectes, en particulier sur la couverture et la plomberie. L'emprunt initial comprenait un supplément pour imprévus. Si l'on excepte les difficultés rencontrées dans un bâtiment de construction ancienne, M. Lauterfing a l'impression que les devis sont minorés dans le but d'engager l'opération.

Lettre de Mlle Sabouraud

M. le Maire donne lecture d'une lettre de Mlle Sabouraud, faisant connaître qu'elle quitte ses fonctions le 14 Juillet prochain. Le Conseil lui adresse ses félicitations et ses remerciements pour la façon dont elle a dirigé l'Ecole des filles depuis son arrivée à Orsay.

Association familiale

Lecture est donnée d'une lettre de l'Association familiale remerciant le Conseil Municipal pour la subvention de fonctionnement qui lui a été allouée.

Bd de Mondétour

M. le Maire expose que le Bd de Mondétour est bordé de marronniers arrivés à maturité et causant des dégâts. L'égrogement tous les deux ans de ces arbres est très coûteux. Il a demandé aux Ets CROUX un devis pour le remplacement de ces marronniers par des acacias boules, moins envahissants et ne nécessitant qu'un égrogement tous les 5 ans. La dépense de plantation sera compensée très rapidement par l'économie réalisée sur les travaux d'égrogement. Le Conseil est d'accord sur cette opération, sous réserve qu'une étude soit faite pour l'implantation des arbres.

Indemnité à M. Brun

Suivant arrêté de M. le Ministre des travaux publics du 27/1/50, le Conseil décide à l'unanimité de renouveler l'indemnité annuelle de 5.000 frs allouée à M. BRUNEAU, conducteur des travaux des Ponts et Chaussées du service du canton de PALAISEAU pour la surveillance des travaux communaux. Crédit à prendre sur les dépenses imprévues de 1957.

Demande Huillier et Pelletier

M. le Maire fait part d'une demande de M.M. HUILLIER et PELLETIER en vue d'acquiescer une parcelle de terre dans l'ancien terrain des eaux, appartenant à la Commune, lieudit "Le Bourbier". Le Conseil est d'avis qu'il est préférable de conserver ce terrain afin de réserver les intérêts de la Commune, notamment en prévision d'un raccordement de la déviation de la R.N. 446 avec la rue A. Briand d'une part et la rue de Versailles, d'autre part.

Ouverture de tranchées

Lecture est donnée d'une lettre de M. le Préfet répondant au vœu émis par le Conseil Municipal dans sa séance du 28/1/57 relativement à la coordination des travaux de pose des canalisations pour éviter la dégradation des chaussées après la réfection des travaux de canalisation. M. le Préfet déclare qu'il intervient auprès de M.M. les Ministres intéressés pour qu'ils donnent aux services locaux des instructions dans le sens d'une meilleure coordination.

Syndicat du Personnel

Le Conseil désigne à l'unanimité M. ZIANE, conseiller municipal en remplacement de M. LE FEVRE, comme délégué au Syndicat intercommunal du personnel.

Syndicat de la Vallée

Le Conseil désigne à l'unanimité M. CESSENS, comme Délégué titulaire au syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique de la Vallée de l'Yvette en remplacement de M. LE FEVRE, décédé et M. ZIANE en qualité de suppléant en remplacement de M. CESSENS, nommé titulaire.

Consultation des Nourrissons

Le Conseil décide le reversement de l'indemnité pour consultation des nourrissons du 2ème semestre 1956, soit :

à Mme Vigny, infirmière diplômée, auxiliaire	1.950
au Dr Laneuvillle	8.500

Reçu le 5 Avril 1957

M. Lauterfing demande de faire le nécessaire pour le passage du car de la P.M.I. à Mondétour. Une visite de Mme le Dr ROBERT est prévue pour un examen de la situation, tant dans le centre qu'à Mondétour.

Plan d'aménagement communal, affaire Panné

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Panné Félix, sollicitant une dérogation à l'opération N° 7 du plan d'aménagement communal en cours de révision. Il s'agit de la prolongation de la rue Lamartine dont l'aboutissement sur la R.N. 446 nécessiterait la démolition d'un immeuble, alors qu'il existe à peu de distance un terrain non bâti.

Le Conseil donne avis favorable à la déviation de la voie prévue sous réserve de l'approbation des services intéressés, mais il est d'avis de conserver cette opération dont le but est de décongestionner la rue de Lozère.

Envoyé le

Reçu le

Le Conseil décide à l'unanimité que l'indemnité de gestion accordée au Receveur municipal de la Commune d'Orsay sera portée à 24.100 frs par an, à compter du 1 janvier 1956.

Indemnité du Receveur
Orsay le

M. le Maire expose que suivant avis du Lt Colonel Quinette, Inspecteur des services d'incendie, il convient de remplacer les casques en cuivre des sapeurs pompiers par des casques en acier inoxydables (modèle Paris) et donne lecture du devis des Ets FRANCK se montant à 68.976 frs. Le Conseil autorise M. le Maire à traiter avec cette maison et décide que le crédit sera inscrit au budget de 1957.

Casques des Pompiers

Décide de faire immédiatement la demande d'agrément et de faire face au financement intégral sans toutefois renoncer à la subvention de l'Etat et du Département, attendu qu'aucune ressource particulière n'est escomptée pour cette opération.

Le Conseil autorise à l'unanimité M. le Maire à signer l'avenant N° 1 au marché passé avec les Ets GUINARD pour la fourniture d'un fourgon pompe tonne, se montant à 159.140 frs et représentant la majoration générale de 5 % autorisée en exécution des arrêtés 22-721, 22-979 23-211. Le crédit inscrit au budget de 1956 pour l'achat du fourgon-pompe est suffisant pour régler cette dépense.

Fourgon-pompe

M. le Maire rappelle que le fourgon a été livré tout récemment à la Commune et que plusieurs manoeuvres ont été exécutées à la satisfaction générale. Le Lt-Colonel Quinette est venu assister à l'une d'elles

Le Conseil autorise M. le Maire à traiter avec les Ets Brangeon pour réfection du trottoir côté pair de la rue de Lozère, entre la R. N. 446 et la rue Bossuet et établissement d'une canalisation d'eau pluviale rue du Pont de Pierre, se montant à 2.200.000 frs

Travaux rue de Lozère

Le Conseil autorise M. le Maire à traiter avec les Ets BRANGEON pour aménagement de la rue des sources (voie urbaine) suivant devis de M. l'Ingénieur des T.P.E. se montant à 5.200.000 frs.

Rue des Sources

Le Conseil autorise M. le Maire à traiter avec les Ets BRANGEON pour aménagement de la rue Serpente et de la rue du Parc (voies urbaines) suivant devis de M. l'Ingénieur des T.P.E. se montant à 8.700.000 frs

Rue Serpente

Ces trois derniers travaux sont à imputer sur l'emprunt de 40 millions contracté pour travaux de voirie.

M. Lauterfing demande que les travaux d'aménagement de la rue de Montjay et de l'assainissement de la mare soient faits le plus tôt possible en raison de la proximité de l'Ecole.

J. H. 57

Avenue de Montjay

Le Conseil autorise M. le Maire à signer l'avenant N° 5 au cahier des charges pour la concession de la distribution publique d'énergie électrique par la commune d'Orsay, approuvé le 5 Juin 1912 et relatif au changement de tension 127/220 v, en 220/380 v.

Changement de tension

Par lettre du 25/2/57, l'E.D.F. s'engage à apporter les modifications indispensables au réseau d'Eclairage public répondant aux règles de la norme C-II, sans que la commune ait à y contribuer financièrement.

J. H. 57

Le Conseil, entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, décide : 1° - de donner son adhésion à la constitution d'un syndicat intercommunal en vue de l'étude, la réalisation et l'exploitation de la collecte et du traitement des ordures ménagères des Communes de St-Rémy-les-Chevreuse, Gif-sur-Yvette, Buzes-sur-Yvette, Orsay et Villebon-sur-Yvette.

Syndicat intercommunal

ordures ménagères

2° - de supporter la part des dépenses lui incombant, tant dans les frais de fonctionnement du syndicat que dans les frais d'études, dans les conditions qui seront déterminées par le Comité du Syndicat.

3° - le Syndicat prendra le nom de "Syndicat intercommunal pour l'étude, la réalisation et l'exploitation de la Collecte et de la destruction des ordures ménagères des communes de la Vallée de Chevreuse" et aura son siège à Orsay. Les fonctions de receveur du syndicat seront exercées par M. le Percepteur d'Orsay.

4° - Délégué M.M. Clément et Puveland pour représenter la Commune aux séances du Comité du syndicat et comme suppléants (art. 5 des statuts) M.M. FAVRE et Mme BETMONT.